



Le Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis

RAPPORT D'ACTIVITES 2017



Rapport d'activité syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis -2017
Un projet de territoire cohérent et durable pour le Grand Douaisis

EDITORIAL

L'année 2017 s'est révélée être une année importante tant en fonctionnement interne qu'en réalisation de mission.

Une équipe qui, malgré les départs et arrivées, a su rester solidaire et impliquée dans la mise en œuvre du programme de travail 2017

L'élaboration du projet de PADD a fortement mobilisé l'ensemble de l'équipe en début d'année et a dynamisé l'animation institutionnelle et le lien entre les élus et les techniciens du SMSCoT

Une année dense tant en terme de finalisation d'études que de nouvelles études et dynamiques qui se lancent : étude Gare Scarpe Vauban, étude sur les énergies renouvelables, lancement d'un plan climat nouvelle génération et celles liées à la révision du SCoT...)

Le SMSCoT a poursuivi ses actions tournées vers le grand public : Foire de Douai, publication toutes boites, Défi familles, animation de la page Facebook Plan Climat...

Cette année a aussi été celle de la volonté affichée de faire de notre Douaisis un Territoire d'excellence environnementale et énergétique (DT3E)

Toute cette dynamique est rendue possible grâce à la mobilisation toujours plus importante des élus locaux et au travail fourni par une équipe solidaire et impliquée sur la mise en œuvre du programme de travail 2017.

Le Président,

Lionel COURDAVAULT

SOMMAIRE

BILAN INSTITUTIONNEL 2017	4
1.1. UN COMITE, UN BUREAU ET DES COMMISSIONS.....	5
1.1.1. COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL.....	5
1.1.2. COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL	5
1.1.3. LES COMMISSIONS : ESPACE D'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE	5
1.1.4. LE CALENDRIER DE LA VIE INSTITUTIONNELLE.....	6
1.2. LE BUDGET – LES MOYENS : un budget constant, une équipe renforcée	7
1.2.1. LE BUDGET.....	7
1.2.2. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES COMMUNES ET DES PROJETS DU TERRITOIRE.....	8
BILAN D'ACTIVITES 2017	11
2.1. ACCOMPAGNER LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE DU SCOT DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES	12
2.1.1. LE SUIVI DES DOCUMENTS LOCAUX D'URBANISME.....	12
2.1.2. LE SUIVI DES DOSSIERS DE COMMERCE.....	15
2.1.3. LE SUIVI DES ETUDES SECTORIELLES DU SCOT.....	16
2.2. L'ANIMATION TERRITORIALE: Les travaux thématiques	17
2.2.1. DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT	17
2.2.2. DANS LE DOMAINE DU COMMERCE.....	18
2.2.3. DANS LE DOMAINE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE	19
2.2.4. DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT	20
2.2.5. DANS LE DOMAINE DE L'ORGANISATION TERRITORIALE.....	20
2.3. L'ANIMATION DU PLAN CLIMAT	22
2.3.1. MOBILISATION DES ACTEURS.....	22
2.3.2. L'ACCELERATION DE L'ANCRAGE DU TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE	22
2.3.3. POUR UN TERRITOIRE RESILIENT : Une stratégie innovante d'adaptation	26
2.4. LA REVISION DU PROJET DE TERRITOIRE.....	27
2.4.1. DOUAISIS TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE	27
2.4.2. LA REVISION DU SCOT	27
2.4.3. LE LANCEMENT DE LA REVISION DU PCAET.....	30
2.4.4. L'INTERTERRITORIALITE.....	31

3

BILAN INSTITUTIONNEL 2017

4



Rapport d'activité du syndicat mixte du SCoT grand Douaisis 2017
Un projet de territoire cohérent et durable pour le grand Douaisis

1.1. UN COMITE, UN BUREAU ET DES COMMISSIONS

Le syndicat mixte du SCoT est organisé autour :

- du Comité Syndical,
- du Bureau syndical composé de 18 membres,
- de Commissions thématiques.

1.1.1. COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

En vertu des statuts, le **Comité Syndical** est composé de 63 élus titulaires et 63 élus suppléants, désignés par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents au SM SCoT.

1.1.2. COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Le président : Lionel COURDAVAULT

Les vices présidents

- 1er M. COQUERELLE
- 2ème M. BOULAIN
- 3ème M. VANANDREWELT
- 4ème M. QUENNESSON
- 5ème M. LEDIEU
- 6ème M. GOEMINNE
- 7ème Mme GOUPIL
- 8ème M. DEVRESSE

Les Assesseurs

- 1er M. FUSTIN
- 2ème Mme BONNAFIL
- 3ème Mme AMADEI
- 4ème M. HUMERY
- 5ème Mme PARENT
- 6ème Mme SOLTANI
- 7ème M. LOUBERT
- 8ème M. STOBIECKI
- 9ème M. FRISON

Soit, 18 délégués titulaires actifs.

1.1.3. LES COMMISSIONS : ESPACE D'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Concernant la vie des commissions thématiques, leur activité a été fortement développée par rapport à 2016 du fait notamment des travaux de révision du SCoT.

Ainsi en 2017, 7 commissions (mobilité, habitat, environnement, climat-énergie, commerce, économie, tourisme-patrimoine-équipements) ont été réunies

Ces commissions « spécial PADD » étaient animées par le bureau d'études Spire ainsi que l'équipe technique du SM SCoT. Pour certaines commissions des techniciens des 2 intercommunalités étaient présents pour apporter leur expertise au besoin.

Dates des commissions : mobilité : 8/11 ; habitat : 16/11 ; économie : 23/11 ; énergie-climat : 24/11 ; environnement : 27/11 ; tourisme-patrimoine-équipement : 5/12 ; commerce : 12/12.

A côté de ces temps spécifiques les commissions ont été réunies 5 fois :

- 1 commission climat
- 2 commissions habitat
- 1 commission mobilité
- 1 commission environnement

Pour mémoire, les président de commissions :

- Transport / Mobilité : M. COQUERELLE
- Environnement / Agriculture : M. VANANDREWELT et M. BOULAIN
- Tourisme Patrimoine Numérique : M QUENNESSON
- Climat/Energie : M. GOEMINNE
- Habitat : Mme GOUPIL
- Développement économique/Commerce M. DEVRESSE

Chaque commission donne lieu à un compte rendu synthétique, rédigé par le technicien en charge du suivi, validé par le président de commission, qui sert de base à la restitution en Bureau et Comité.

1.1.4. LE CALENDRIER DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Au cours de l'année 2017, conformément aux dispositions des statuts :

Le **Comité syndical** s'est réuni à 4 reprises :

- 31 janvier
- 30 mars
- 15 juin
- 17 octobre

Le **Bureau Syndical** s'est réuni à 9 reprises :

- 6 janvier
- 6 février
- 10 mars
- 3 avril
- 2 juin
- 3 juillet
- 15 septembre
- 10 novembre
- 8 décembre

6

1.2. LE BUDGET – LES MOYENS : un budget constant, une équipe renforcée

L'exercice 2017 a généré des flux financiers laissant un déficit de fonctionnement de 11 087,71 € et un déficit d'investissement de 28 967,59 €.

En section de fonctionnement, un excédent de clôture de 1 011 387,85 € a été constaté fin 2016. Les flux 2017 sur cette section sont déficitaires de 11 087,71€ et ils constituent ainsi le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 1 000 300,14 € pour 2017.

En section d'investissement, un excédent de clôture de 216 163,43 € avait été constaté fin 2016. Les flux 2017 sur cette section sont déficitaires de 28 967,59 € et constituent ainsi le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de 187 195,84 € pour 2017.

1.2.1. LE BUDGET

A- La section de fonctionnement

➤ La section de fonctionnement : dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 88 % soit 874 151,69 € sur un budget de 997 472,50 €.

Le premier poste concerne en ordre de grandeur, les traitements et indemnités pour 438 571,41 € tandis que les charges de gestion courante représentent un montant de 201 361,67 €. Celles-ci incluent notamment les conventions de partenariat avec la MRES sur le Défi Famille et avec le PNRSE sur les gisements bois.

➤ La section de fonctionnement : recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 90 %. Outre les contributions statutaires d'un montant de 784 742 €, le SCOT a obtenu de la part de ses partenaires des subventions pour un total de 234 760,62 dont la contribution des communes pour le service énergie collectivité pour un montant de 124 650 €.

B- La section d'investissement

➤ La section d'investissement : dépenses

Concernant les dépenses d'investissement, en 2017 de nouvelles missions ont été engagées :

La stratégie de communication PCAET

Le volet sobriété énergétique du PCAET avec Virage Energie

L'étude de préfiguration des énergies renouvelables

Par ailleurs le SM Scot a poursuivi :

- la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du SCoT
- le plan paysage
- les missions d'AMO d'ADETEP sur l'éclairage public dans le cadre de TEPCV 1 et 2

Enfin, le SMSCoT a finalisé l'étude prospective «Adaptation au changement climatique, Impacts socio-économiques des changements climatiques et de la raréfaction des ressources »

Ainsi le poste frais d'études représente en 2017, 215 817,60 € sur un montant de dépenses d'investissement de 218 121,60 €, la différence correspondant à des frais d'acquisition de logiciels et d'insertion marchés.

A noter dans le budget d'investissement au compte 2031 une somme de 789 497,78 € réservée pour les études non affectées. Elle correspond à une provision pour la réalisation des études requises à la fois pour la finalisation de la procédure de révision du SCoT, et pour la procédure d'élaboration du plan climat air énergie territorial.

➤ **La section d'investissement : recettes**

Les recettes d'investissement sont constituées du virement de la section de fonctionnement, ainsi que de l'amortissement pour un montant de 156 904,73 € et de 32 249,28 € de récupération de FC TVA.

8

1.2.2. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES COMMUNES ET DES PROJETS DU TERRITOIRE

Depuis l'approbation du SCoT en 2007, les élus du SM SCoT ont fait le choix de maintenir une équipe d'ingénierie afin d'accompagner les communes et l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en œuvre des orientations du SCoT et pour l'animation opérationnelle de la dynamique Climat.

L'année 2017 est une année particulière pour l'équipe du SM SCoT qui a connu de nombreux changements : des départs, des arrivées, des créations de poste, des réorganisations.

- Le pôle climat –énergie a connu un non remplacement pendant 6 mois de sa responsable et le départ d'un énergéticien
- La structure a changé de directrice en mai. Bénédicte Meley qui était responsable du pôle climat-énergie lui a succédé
- La structure a recruté une chargée de communication et un chargé de mission Economie, Commerce, Santé, Interterritorialité en octobre
- Le Pôle climat-énergie a été scindé en 2 pôles: Pôle Climat et Pôle Energie

Ainsi le SMSCoT est organisé autour de 4 pôles :

- ✓ **Direction**
- ✓ **Urbanisme – Planification**
- ✓ **Climat**
- ✓ **Energie**

Cette équipe est au service de ses membres, des communes et de tous les acteurs du territoire pour les aider à appréhender et à anticiper la prise en compte des orientations du SCoT dans les projets locaux et initier des actions énergie /Climat.

Concernant l'animation de la démarche partenariale InterSCoT Terres du Nord, celle-ci a pris fin en octobre 2017.

Ainsi à la fin de l'année 2017, l'équipe du SCoT est composée de la manière suivante :



➤ **La mise en place du RIFSEEP**

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a modifié la mise en place du régime indemnitaire des agents des collectivités en instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Ce nouveau régime indemnitaire a été créé dans le but de rationaliser le régime indemnitaire existant, il se substitue à toutes autres primes et indemnités de même nature.

Afin de mettre en place rapidement cette nouvelle réglementation, le comité du 17 octobre a approuvé le principe de faire réaliser une mission d'audit et de conseils en ressources humaines par la commune de Douai.

Suite à de nombreux échanges avec la commune, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec la commune de Douai ayant pour objectif d'accompagner le SMSCoT à :

- réaliser le bilan des contrats existants de ses fonctionnaires et contractuels
- mettre en place le nouveau régime indemnitaire
- à mettre en place tout dispositif nécessaire pour la réalisation de la stratégie en ressources humaines

BILAN D'ACTIVITES 2017

11



*Rapport d'activité du syndicat mixte du SCoT grand Douaisis 2017
Un projet de territoire cohérent et durable pour le grand Douaisis*

2.1. ACCOMPAGNER LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE DU SCOT DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES

2.1.1. LE SUIVI DES DOCUMENTS LOCAUX D'URBANISME

A- Etat des lieux des plans locaux d'urbanisme

Une cartographie du bilan des documents d'urbanisme communaux sur le territoire du Grand Douaisis a été réalisée par les services. Elle reprend :

- Le type de document d'urbanisme par commune
- L'état d'avancement des procédures de révision

A noter que cette cartographie fait état de la situation au 28 mars 2017, après l'application de la règle de caducité des POS introduite par la loi ALUR. Pour mémoire, toute commune en POS est ainsi retombée au RNU (Règlement National d'Urbanisme) depuis le 27 mars 2017.

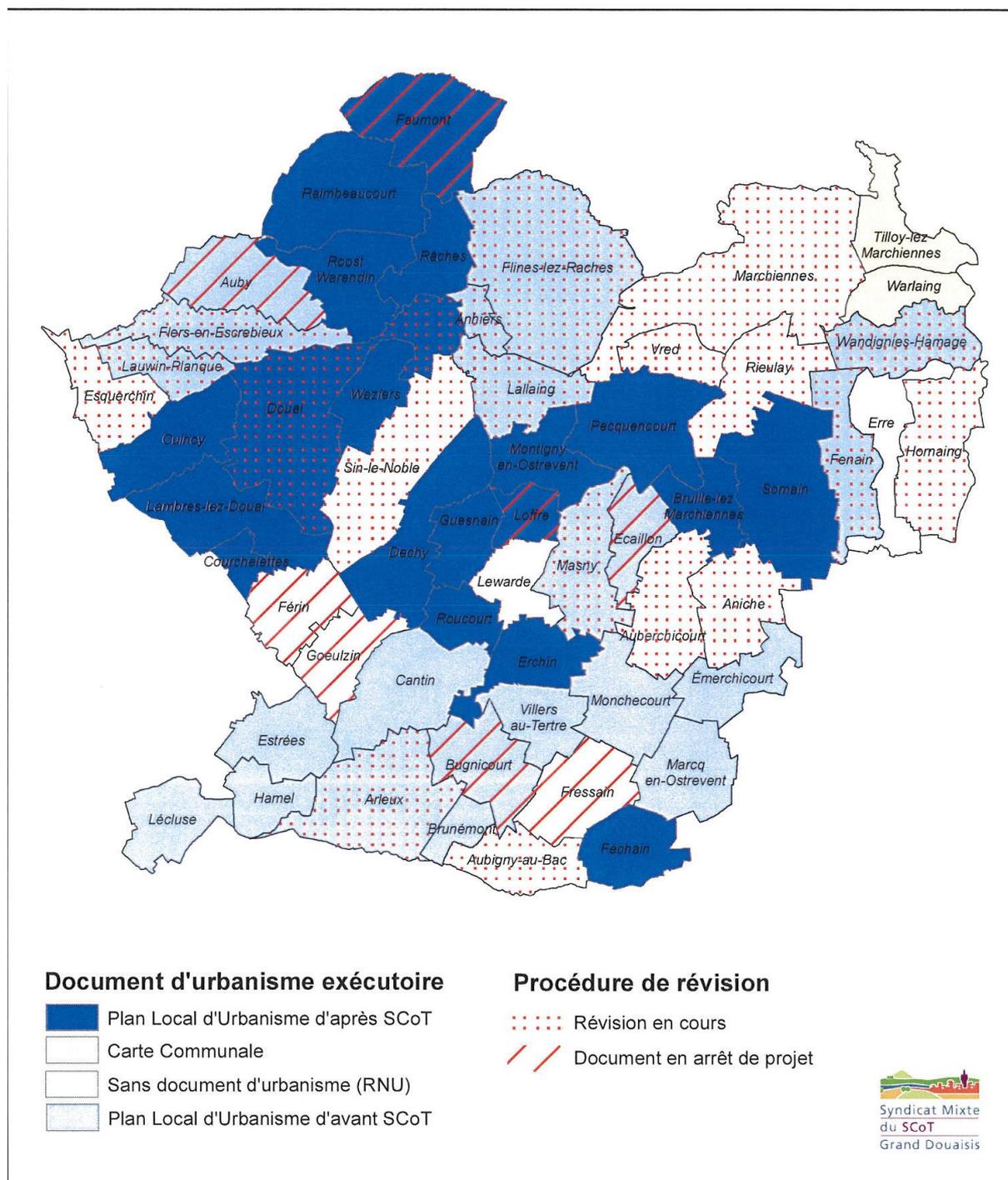
Plusieurs constats peuvent être faits :

- 12 communes ont basculé dans le régime du RNU au 27 mars 2017, soit 14 communes en RNU actuellement sur le territoire du SCOT,
- de nombreuses procédures de révision sont en cours et vont permettre de poursuivre la modernisation des documents d'urbanisme du territoire,
- 2 communes en RNU qui n'ont aujourd'hui pas encore lancé de procédure.

La date du 27 mars était également la date butoir fixée par la loi ALUR pour le transfert de compétence automatique du PLU aux intercommunalités, sauf si la minorité de blocage a été atteinte (à savoir la délibération contre le transfert d'au moins 20% des communes représentant au moins 25% de la population). La minorité de blocage devrait être atteinte pour les deux intercommunalités sur le territoire.

12

Etat des documents d'urbanisme sur le Grand Douaisis - 28 Mars 2017



13

B- Les avis du SM SCoT sur les arrêts de projet de PLU

En 2017, les élus du bureau du SM Scot ont eu à émettre 8 avis concernant les procédures de Plan local d'Urbanisme des communes de Loffre, Faumont, Goeulzin, Vred, Sin-Le-Noble, Fenain, Wandignies-Hamages et Auby.

Pour la première fois depuis longtemps, le bureau a eu à formuler 2 avis réservés pour cause du nombre important d'incompatibilités mineures.

Malgré tout, il apparaît que l'accompagnement de proximité proposé à chaque commune qui le souhaite, en lien avec les autres personnes publiques associées ainsi qu'avec les services de l'Etat, permet de déboucher sur des arrêts de projet de PLU globalement compatibles avec les orientations du projet de territoire.

C –Les avis du SM SCoT sur les autorisations d'urbanisme

➤ **Rappel du contexte**

Jusqu'en juillet 2015, les services de l'Etat instruisaient les autorisations d'urbanisme sur les communes de moins de 10 000 habitants. Seules les villes de Douai, Sin-le-Noble, Somain et Aniche disposaient d'un service dédié. Depuis juillet 2015, les collectivités ont dû s'organiser pour pallier au désengagement de l'Etat. Ainsi, en juillet 2016, les intercommunalités instruisent pour 42 communes, 10 communes instruisent en direct ou mutualisent avec une autre commune. L'Etat instruit encore pour les communes en carte communale et en RNU, soit 4 communes.

Les nouveaux services instructeurs, notamment ceux de la CAD et de CCCO, ont ainsi à mettre en œuvre les orientations du SCoT. Afin d'assurer cette compatibilité, les services instructeurs ont plusieurs fois sollicité l'avis du Syndicat Mixte sur les d'autorisation concernés.

Plusieurs types d'autorisation d'urbanisme doivent être compatibles avec le SCoT et notamment :

- Pour toutes les communes, les autorisations concernant un projet de plus de 5 000 m² de surface de plancher (article L142-1 du code de l'urbanisme);
- Pour les communes dont le document d'urbanisme n'est pas compatible avec le SCoT, les autorisations pour des projets de taille inférieure (application de l'arrêt Marangio : les documents incompatibles sont réputés illégaux sur les orientations du SCoT qui ne sont pas prises en compte, et le SCoT s'appliquent donc directement).

Sur la base de cette procédure, en 2017, le syndicat mixte a émis **25 avis** sur des autorisations d'urbanisme hors commerce.

2.1.2. LE SUIVI DES DOSSIERS DE COMMERCE

A – Les autorisations en CDAC

Dans le cadre de la législation commerciale en vigueur, les projets d'aménagements commerciaux sont examinés selon les critères d'évaluation fixés à l'article L 752-6 (code du commerce) et sont les suivants :

En matière d'aménagement du territoire :

- l'effet du projet sur l'animation de la vie urbaine, rurale
- l'effet du projet sur les flux de transport
- l'effet sur les procédures de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

En matière de développement durable

- la qualité environnementale du projet
- son insertion dans les réseaux de transports collectifs

Le code de l'urbanisme pose également un principe de compatibilité des autorisations commerciales avec le SCoT. Ainsi les autorisations d'exploitation commerciale qui passent en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) sont analysées notamment au regard de leur compatibilité avec le SCoT. Le Président du SCoT siège à la CDAC et y est représenté par le vice-président au développement économique du syndicat mixte du SCoT Mr Devresse.

En 2017, très peu de dossiers ont été examinés en CDAC. En effet celle-ci n'a été sollicitée qu'une seule fois.

15

B – La transmission des permis concernant des commerces compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente

Les commerces et ensemble commerciaux de plus de 1.000 m² de surface de vente, ainsi que les drives sont soumis, avant leur ouverture, à l'obtention d'une autorisation d'exploitation commerciale délivrée par la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial). Les commerces de moins 1.000 m² ne sont pas concernés par cette obligation.

Néanmoins, les communes, de moins de 20 000 habitants, ont l'obligation de transmettre au Syndicat Mixte du SCoT tout permis de construire concernant un équipement commercial compris entre 300 et 1.000 m² de surface de vente, dans les 8 jours après réception du dossier (article L752-4 du Code de Commerce). Cet oubli entache d'illégalité la délivrance du permis de construire.

L'enjeu de cette transmission est majeur puisque le code du commerce prévoit que la commune ainsi que le Syndicat Mixte du SCoT peuvent, pour ces projets commerciaux, saisir de manière volontaire la CDAC afin d'analyser le dossier.

Cette saisine permet notamment de regarder le dossier, au-delà des seuls règles du PLU, en analysant la qualité du projet avec des critères d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection du consommateur. Ainsi, la transmission des permis peut favoriser des échanges sur le développement commercial du territoire.

2 avis sur des projets commerciaux ont été émis.

2.1.3. LE SUIVI DES ETUDES SECTORIELLES DU SCOT

Pour mémoire le SCoT a identifié sur le territoire des secteurs stratégiques pour lesquels il est prévu de conduire des réflexions plus approfondies pour affiner les orientations d'aménagement, notamment en vue de nourrir les PLU communaux. Ces réflexions ont vocation à être conduites dans le cadre d'une animation concertée avec les acteurs territoriaux concernés.

En 2016, un secteur fait l'objet de ce type d'animation concertée : le pôle Vauban ainsi que la gare de triage de Somain.

A – Lancement de l'étude redynamisation du Pôle Gare (Douai)

Le Syndicat Mixte a souhaité avec ses partenaires travailler sur l'avenir et la dynamisation du secteur de la gare en lançant une étude de programmation et de définition de projet urbain. Le Syndicat se place comme pilote d'une étude qui viendra nourrir la révision du SCoT, et les projets des différents partenaires (et en particulier la ville de Douai, la CAD et le SMTD).

Le secteur de la gare et ses alentours représentent un potentiel majeur d'attractivité pour le territoire. A la fois porte d'entrée, vitrine et cœur de vie de l'agglomération, ce secteur présente de nombreux atouts à valoriser. Les acteurs du territoire souhaitent ainsi aujourd'hui planifier et programmer l'avenir de ce secteur stratégique, concerné par de nombreuses opérations et projets structurants. L'objectif est de réinventer la relation entre le territoire et sa gare, et de faire rayonner ce secteur à toutes les échelles, comme vitrine du Douaisis.

La maîtrise d'ouvrage est portée par le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis, mais le portage et le suivi de l'étude seront bien réalisés de manière collégiale et concertée avec les acteurs opérationnels principaux du secteur que sont la ville de Douai, la CAD et le SMTD

La mission « Etude de programmation et de définition de projet urbain du secteur de la Gare de Douai » a été attribuée au groupement Atelier Xavier Lauzeral – Dynalogic – Pro-Développement-Omnium Général d'Ingénierie SA- MDTs SAS pour une durée de 12 mois.

Par ailleurs, une communication spécifique à ce dossier a été mise en place pour créer une identité spécifique à ce projet

2.2. L'ANIMATION TERRITORIALE: Les travaux thématiques

2.2.1. DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT

A- Les travaux de l'Observatoire partenarial de l'Habitat

➤ Le Guide « Formes urbaines et densité »

Le syndicat mixte du SCoT a publié un document pédagogique à l'attention des élus et de tous les acteurs de la politique de l'habitat et de l'aménagement du territoire pour aborder la notion de densité.

Cet outil permet de s'interroger et de prendre du recul sur la perception de la densité et la manière dont elle est traduite dans la ville : Comment la densité doit-elle être travaillée pour être acceptée ? Faire de la densité veut-il dire faire du collectif ? Ce guide est un appui pour la mise en œuvre des orientations du SCoT.

La première partie du document permet de mettre en relation densité et formes urbaines. Elle met ainsi en lumière les différentes densités et leurs traductions sur le territoire du Grand Douaisis. La seconde partie aborde les conditions pour produire de l'habitat de qualité en cohérence avec les attentes des habitants, car la densité n'est qu'un outil de calcul au service d'un aménagement raisonné.

➤ La Lettre de l'Observatoire n° 10 sur loyers privés

Cette publication se propose de restituer les résultats de l'étude sur les prix dans le locatif privé réalisé par l'ADIL en 2016 sur le territoire du Grand Douaisis. En effet le parc locatif privé joue un rôle majeur dans le parcours résidentiel des ménages et doit donc pleinement s'intégrer dans nos réflexions sur les politiques d'habitat.

B – Nouveauté : Les Fiches-Outils

➤ La Fiche-Outils 1 sur la Taxe d'Aménagement

Le Syndicat mixte du SCoT a développé un nouvel outil permettant d'appréhender de manière synthétique des outils d'urbanisme.

Le premier numéro est consacré à la Taxe d'Aménagement

➤ La Fiche-Outils 2 sur l'Indignité

Cette fiche outils présente deux procédures pour lutter contre l'habitat indigne: arrêté de péril et arrêté d'insalubrité. Elle propose également la présentation de nouveaux outils qui peuvent être mis en place en amont pour pouvoir suivre de plus près les évolutions du parc de logements privés.

2.2.2. DANS LE DOMAINE DU COMMERCE

A – Valorisation de l'Enquête Ménage Commerce

La connaissance de la consommation des ménages est une base essentielle pour comprendre l'évolution de l'activité commerciale d'un territoire. Dans la perspective de la révision du Scot et pour compléter et actualiser les données de cadrage sur les comportements de consommation des ménages issues du diagnostic de l'élaboration du premier SCoT, ainsi que des résultats de l'Enquête Ménages Déplacements de 2012, conduite par le SM SCoT et le SMTD, le SM SCoT a réalisé une enquête ménages commerce. Partageant cet objectif, les Présidents de SCoT de l'Interscot ont proposé de conduire la réalisation d'une enquête ménage commerce à l'échelle de l'InterSCoT Terres du Nord, le syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis étant chargé d'assurer la coordination d'un groupement de commande.

L'InterSCoT Terres du Nord représente un territoire de 461 communes et compte plus d'un million d'habitants. L'enquête conduite fin d'année 2015 a porté sur un panel de 4 000 ménages dont 900 du Douaisis interrogés par téléphone du 15 octobre 2015 au 15 décembre 2015 sur leurs pratiques de consommation. Ont également été interrogés des consommateurs issus de l'extérieur du territoire sur la perception qu'ils ont du commerce et des ambiances d'achat sur nos territoires.

Les résultats ont été livrés en fin d'année 2016 et les travaux de valorisation ont été notamment effectué à travers la **Publication INTERSCoT sur les résultats de l'enquête ménage commerce**

Cette publication se propose de restituer les résultats de l'Enquête Ménages Commerce à l'échelle de l'InterSCoT. Elle fait suite au travail collaboratif mené par les quatre SCoT, qui dans un contexte de révision, ont souhaité avoir une meilleure connaissance des habitudes de consommation des ménages vivant sur nos territoires.

B – Lancement du DAAC

En même temps que la révision du SCoT, le Syndicat mixte a missionné un bureau d'étude pour réaliser un DAAC

2.2.3. DANS LE DOMAINE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

A- La poursuite du plan paysage

Lauréat de l'appel à projet Plan Paysage 2015 lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) le territoire du Grand douaisis est conscient des enjeux de la qualité paysagère en termes d'attractivité du territoire. Il a donc décidé d'engager un plan paysage en vue de déboucher sur un programme d'action opérationnel.

Ce plan permet notamment de nourrir les travaux de révision du Scot ainsi que l'ensemble des stratégies du territoire : projet de territoire de la CAD, stratégie touristique du grand douaisis, etc.

Les objectifs de l'étude Plan paysage du Grand Douaisis sont nombreux :

- Identifier et qualifier les paysages du territoire,
- Faire prendre conscience de l'intérêt d'avoir un paysage de qualité pour l'attractivité et le cadre de vie des habitants.
- Redonner une identité au territoire
- Développer une politique volontariste sur le long terme avec l'ensemble des élus et acteurs en faveur de la mise en valeur des paysages du territoire.
- Coordonner toutes les études relatives aux enjeux paysages : étude affichage publicitaire chez nous, mais aussi l'étude de la mission bassin minier sur la protection du patrimoine minier....
- Alimenter et développer le volet paysager du SCoT

Grâce à deux comités de pilotage, des groupes de travail techniques et des balades exploratoires auxquelles ont participé de nombreux habitants, un découpage du territoire en unité paysagère a été proposé.

Ces unités permettront ensuite de décliner par secteur les objectifs de qualité paysagère et le programme d'actions en 2018

19

B- La remise de la photoaérienne

La Plateforme Publique d'Information Géographique (PPIGE) du Nord Pas de Calais, portée notamment par la Région, les Départements et l'Etat, a mené une campagne de photos aériennes pendant l'été 2015. Cette dernière complète les campagnes précédentes qui avaient eu lieu notamment en 2012, 2009 et 2005.

Comme cela avait été fait en 2009 et 2012, des posters ont été réalisés par le Syndicat Mixte pour chaque commune afin que les Maires et leurs équipes puissent utiliser au mieux cet outil de travail.

La photo a été envoyée par courrier aux communes en format informatique sur Cd-Rom.

A noter que cette photo aérienne est aujourd'hui le support de la réalisation d'une nouvelle donnée « occupation du sol » par la Région, projet auquel le Syndicat Mixte du SCOT est associé et participe financièrement. Cette donnée nous permettra de quantifier l'évolution de l'artificialisation des sols, des espaces agricoles et naturels entre 2005 et 2015. Cette donnée devrait nous être livrée en juin 2017, pour pouvoir ainsi alimenter la révision du SCoT.

2.2.4. DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

➤ Suivi des SAGE en cours d'élaboration ou de révision

Le suivi des outils de planification de la ressource en eau a été assuré, notamment en lien avec Mr Vanandrewelt, représentant du SM SCoT dans la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe Aval.

Le syndicat mixte du SCoT assure également le suivi des travaux en cours sur les SAGE suivants :

- Le SAGE Scarpe Aval (en cours de révision),
- Le SAGE Sensée (en cours d'élaboration),
- Le SAGE Scarpe Amont (en cours d'élaboration),
- Le SAGE Marque-Deûle (en cours d'élaboration).

A noter que les enjeux de l'étude juridique réalisée par le SAGE Scarpe Aval concernant la mise en place d'un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour mettre en œuvre la compétence **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été présentée aux élus lors d'un comité syndical.

➤ La Lettre de l'Observatoire de l'environnement n° 4 sur la publicité

Une publication sur la publicité, intitulée « Affichage publicitaire : quel impact sur le Grand Douaisis ? » se propose de présenter les principaux résultats de l'étude sur l'affichage publicitaire et propose un panel d'outils mobilisables pour parvenir à un allègement des dispositifs d'affichage publicitaire dans nos paysages sans pour autant nuire au développement commercial.

20

2.2.5. DANS LE DOMAINE DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

➤ Le Schéma de Santé

Les indicateurs mettent en avant de nombreuses difficultés sanitaires sur notre territoire : mortalité globale élevée, culture de la prévention moins présente, offre de soins défaillante sur certains segments, manque de structures d'accueil pour personnes âgées, etc...

Par ailleurs les politiques nationales de santé tendent vers des regroupements toujours plus importants des groupes hospitaliers locaux.

Aucun schéma spécifique à l'échelle de notre territoire n'a été mené afin de mettre en avant les réels besoins du territoire et dégager les volontés politiques territoriales face à cet enjeu. La révision du SCoT est une opportunité pour mettre en lumière un volet santé sur le territoire. L'opportunité de la révision permet également de profiter de la transversalité d'approche du SCoT et faire le lien avec d'autres thématiques (mobilité, habitat, économie, équipements, etc.). Il permet enfin d'avoir une approche à l'échelle du Grand Douaisis sur le sujet.

Les enjeux et caractéristiques du schéma de santé :



- Il doit servir de levier pour la **politique santé du territoire** : meilleure connaissance de l'offre de soins, dynamique territoriale à conforter, réduction des inégalités sociales, meilleure accessibilité aux soins...
- Il a vocation à servir **l'ensemble des acteurs** (santé, collectivités, aménageurs...) qui mettront en place par la suite d'autres actions.
- Il traitera de la **promotion des soins, la politique des soins et la prévention** avec notamment la chaîne de soins primaires (médecin, maisons de santé, etc.), les établissements de santé (hôpitaux, cliniques, centre de suite de soins) et les services et acteurs qui travaillent sur la prévention/promotion de la santé. Il est notamment prévu de réaliser le schéma avec un appui fort des spécialistes du sujet dont le centre hospitalier de Douai.
- Il traitera de la question des équipements pour personnes **handicapées** et personnes **âgées** identifiés comme un sujet important
- Il devra capitaliser les **atouts** et **échecs** du territoire et faire remonter les **attentes** et **préoccupations** locales. Il devra s'articuler avec les démarches existantes sur le territoire.

Le Schéma comprendra un diagnostic, une stratégie avec des objectifs communs, un programme d'actions concret et territorialisé et un suivi-évaluation sur la base d'indicateurs.

➤ **La Lettre de l'Observatoire de l'Organisation Territoriale n° 3 sur le Très Haut Débit**

Une publication sur le numérique, intitulée « Le très haut débit : un outil incontournable pour le territoire », se propose de rappeler l'importance du déploiement du très haut débit sur le territoire à la fois pour des enjeux d'attractivité résidentielle mais aussi et surtout pour des questions de développement économique.

2.3. L'ANIMATION DU PLAN CLIMAT

2.3.1. MOBILISATION DES ACTEURS

La **dynamique climat** repose sur plusieurs outils dont le Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'Ademe au même titre que la reconnaissance et les opérations TEPCV, le PCAET mais aussi l'ensemble des études, stratégies et politiques menées par les partenaires et abordant les thématiques Energie-Climat.

2017 est la deuxième année de mise en œuvre du COT.

Elle repose également sur ses nombreux partenaires mobilisés en fonction des thématiques dont les **élus** qui ont été informés et sensibilisés aux enjeux Energie-Climat à plusieurs occasions :

- Bureaux et Comités syndicaux
- La Commission Energie Climat
- L'intégration des enjeux énergie-climat dans le SCoT en révision

Plusieurs actions ont concouru à mobiliser le grand public et les partenaires du territoire :

- L'étude prospective d'adaptation menée en 2016-2017 ainsi que la conduite deux années consécutives du Défi Familles à Energie Positive avec une ouverture en 2017-2018 vers les acteurs sociaux ont permis de renforcer et de créer de nouveaux partenariats: cf cartographie des acteurs complétée
- La révision du SCOT avec l'organisation d'un atelier dédié aux questions énergie-climat
- Commission Energie-Climat sur le thème des énergies renouvelables
- Plateformes climat sur artimarchés, éclairage public et photovoltaïque en autoconsommation
- Rencontre Climat sur le thème de l'adaptation

22

2.3.2. L'ACCELERATION DE L'ANCRAGE DU TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

A – Le Service Energie Collectivité

En 2017, le Service Energie Collectivités a connu le départ d'un énergéticien qui a été remplacé par la personne en stage dans la structure depuis plusieurs mois.

➤ Bilan mission CEP

733 sites, 2 300 compteurs et 650 bâtiments sont ainsi suivis sur le territoire.

Les missions en 2017 ont continué de se réaliser sur le suivi de consommation et de l'accompagnement aux actions de maîtrise de l'énergie, l'ouverture des marchés de l'énergie, les

conseils sur les projets de rénovations structurantes et/ou les projets de développement des énergies renouvelables mais aussi à l'accompagnement pour la recherche de financements particuliers (ex : fonds TEP CV pour l'éclairage public, mobilisation des fonds CDC, département, ADEME...).

Le Service a toutefois connu des difficultés d'analyse de données suite aux dysfonctionnements au moment du changement système exploitation données énergie par l'Ademe: migration compliquée, bug, erreurs factures des fournisseurs énergie...retard

Il a continué d'accompagner des projets de **rénovations** ambitieuses de communes, identifiés comme prioritaires dans la stratégie patrimoine de -38% sur les communes de Somain, Fenain, Emerchicourt, Vred.

➤ Animations spécifiques

Des temps d'animation ont également été proposés aux élus et à leurs services :

- Organisation et animation d'un Caf'Énergie avec l'EIE de Cœur d'Ostrevent ; pour sensibiliser le personnel communal aux économies d'énergie dans les bâtiments communaux
- Organisation et animation de plateformes Climat sur les DPE, sur le PV en auto conso

➤ La massification des rénovations

Afin de massifier les rénovations, l'équipe a accompagné au lancement de l'étude de faisabilité juridique et financière de Lambres-lez-Douai pour la massification des rénovations et le développement des EnR sur son patrimoine public : mobilisation des partenaires, écriture du CCTP

➤ L'appel à manifestation d'intérêt pour le renouvellement de la convention SEC

Depuis 2011, le syndicat mixte du SCoT du Grand Douaisis propose à toutes les collectivités du territoire (de moins de 15 000 habitants) d'adhérer au Service Énergie Collectivités.

Ce service permet aujourd'hui à 31 communes de bénéficier d'une ingénierie spécialisée pour diminuer les consommations de leur patrimoine (bâti et éclairage public), réaliser des rénovations et constructions performantes et développer des projets d'énergies renouvelables.

Les conventions arrivant à échéance fin 2017, le SMSCoT a sollicité les communes pour connaître leur positionnement quant à un renouvellement (ou une nouvelle adhésion) à ce dispositif pour la période 2018-2020

B – Le label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : un suivi de dossier surmobilisant



Le SM SCoT du Grand Douaisis, a été déclaré en février 2015 lauréat de l'appel à projets Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEP-CV) et a signé une convention cadre avec le ministère en juillet 2015. Cette convention a permis à 11 communes dites vague

1 de bénéficier dès 2015 d'un appui technique et financier pour la modernisation de leur éclairage public.

A ce titre, ces communes ont bénéficié de l'accompagnement proposé par le SM SCOT et confié à la société ADETEP en faveur de la modernisation de leur éclairage public.

Au total 1 146 points lumineux ont été rénovés, ce qui a permis de diminuer de 74% en moyenne la consommation énergétique des secteurs concernés et de 71% les émissions de GES, soit – 50950.88 Tég.CO2.

Ces travaux ont atteint un montant de 989 818.67 € HT et 8 entreprises issues du tissu économique local ont été mobilisées pour réaliser ces travaux de modernisation de l'éclairage public.

Sur cette opération, plus de 85% des travaux étaient éligibles. L'enveloppe globale forfaitaire allouée à chaque commune de 42 6900 € a permis de couvrir 43% des dépenses totales.

Aujourd'hui grâce à cette opération, environ 6% du parc d'éclairage public pour ces 10 communes est performant et 134 points lumineux ont été supprimés.

24 armoires électriques ont été mises en conformité et 23 armoires sont aujourd'hui dotées d'horloges astronomiques.

Fort de ces premiers résultats, dès avril 2016 et afin de poursuivre et de renforcer cette stratégie de modernisation de l'éclairage public, le territoire a présenté une nouvelle vague de conventions notamment pour des travaux d'éclairage public pour 25 de ses communes. Seconde vague signée en février 2017.

Des premiers travaux ont ainsi pu être engagés et 842 points lumineux ont pu déjà être rénové via cette seconde vague.

24

C – Le développement des énergies renouvelables

➤ Sur le patrimoine communal

Depuis, la réalisation en 2015 d'une étude d'approvisionnement énergétique, les communes notamment les communes adhérentes au service énergie sollicitent de plus en plus le SM SCOT pour des projets de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine que ce soit pour des conseils techniques que juridico –administratifs ou financiers.

Une dynamique est donc lancée et plusieurs communes ont lancés des projets d'installations ENR sur leur patrimoine : Cuincy, Erchin, Somain, Goeulzin, Courchelettes, Vred, Fenain, Lallaing, Montigny, Roost Warendin, Wandignies Hamage

➤ Création de l'outils DIAPV

Dans le cadre de l'accueil d'un stagiaire en Master 2 sur l'auto consommation photovoltaïque et cogénération, celui-ci a créé en interne un outil de préféabilité financière et technique sur l'autoconsommation en photovoltaïque (DIAPV)

➤ **Suivi de l'étude de gisement bois**

Fort de son expertise et du partenariat existant entre nos deux structures, le PNR Scarpe Escaut a proposé de réaliser sur le territoire du PNR et du SM SCOT une étude sur l'approvisionnement locale des chaufferies bois énergie du territoire.

Cette étude a été lancée en fin d'année 2016 et s'est poursuivie en 2017.

➤ **Lancement de l'étude de préfiguration sur les énergies renouvelables et de préfiguration**

Cette mission est une étude technique sur les énergies renouvelables. Elle sera réalisée selon le contexte local de l'approvisionnement existant (cartographie des réseaux d'énergie) et visera en priorité le développement de certaines énergies renouvelables représentant un atout pour le territoire, tout en mettant à jour les données de production actuelles pour toutes les énergies renouvelables.

Le SM SCoT possède déjà de nombreuses informations et données en matière d'énergies renouvelables mais il est nécessaire de :

- mettre à jour les données de production : éolien, solaire thermique, photovoltaïque, biogaz, géothermie
- faire un état et une estimation du potentiel de développement de nouvelles énergies non encore traitées : solaire thermodynamique, biométhane, biocarburants
- faire une présentation des réseaux d'énergie, de leurs enjeux
- définir le potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique

Cette étude poursuit 3 objectifs :

- Alimenter la révision du PCAET qui débutera au dernier trimestre 2017.
- Accélérer l'aide à la décision sur certaines énergies dite « à enjeu territorial »
- Préfigurer la signature d'un COT ENR si les conditions sont réunies notamment en termes de projets

L'objectif final est de dégager à la fois des projets opérationnels dans le court terme pour les positionner sur des financements et d'avoir une stratégie de développement des ENR à plus long terme.

La mission a été confiée au groupement « EGEE Développement – Cohérence Energies – E&E Consultant – Solagro »

D – La poursuite du développement de la culture partagée climat-aménagement

De nombreuses actions se sont poursuivies en 2017 pour développer les passerelles entre aménagement et climat :

- La participation du pôle aux travaux de révision du SCOT
- L'intégration des énergies renouvelables dans les projets d'aménagement et les rénovations/constructions
- Un partenariat avec GRDF sur la connaissance et la location des réseaux qui a abouti à la transmission par GRDF de la cartographie du réseau gaz présent sur le territoire

2.3.3. POUR UN TERRITOIRE RESILIENT : Une stratégie innovante d'adaptation

Les élus du SM SCoT Grand Douaisis ont engagé dans le cadre de l'animation du PCAET et de la révision du SCOT, une étude prospective d'adaptation au changement climatique mais aussi à l'évolution des prix de l'énergie et à la raréfaction des ressources.

En 2017 cela a abouti à :

- La finalisation et restitution de l'étude prospective d'adaptation
- L'organisation de la rencontre climat annuelle sur le thème de l'adaptation : Le Grand Douaisis de Demain : un territoire adapté aux enjeux climatiques et énergétiques qui a rassemblé plus de 70 partenaires et élus du territoire. Après avoir présenté les résultats de l'étude prospective d'adaptation, deux tables rondes ont été proposées.
 - o Table-Ronde 1 : Aménager le territoire pour anticiper le changement et améliorer la qualité de vie des habitants

Thèmes abordés : planification territoriale, risques, nature en ville, îlots de chaleur urbain, techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

- o Table-Ronde 2 : L'adaptation comme moteur économique : le rôle et la place des entreprises du Grand Douaisis dans la dynamique de l'adaptation

Thèmes abordés : troisième révolution industrielle, économie circulaire, matières premières alternatives, approvisionnement durable, technologies innovantes, bonnes pratiques

Par ailleurs, cette étude a fait l'objet de plusieurs temps de restitution lors des assises de l'énergie, du groupe de travail régional sur l'adaptation animé par le CERDD, à la fédération nationale des SCOT et auprès de nombreux territoires

Lors des travaux de révision du SCoT, la question de l'adaptation a été abordée de manière transversale dans chacun des champs couverts par le futur document de planification et notamment à l'occasion des ateliers, des commissions et dans le rapport de diagnostic et d'Etat Initial de l'Environnement

2.4. LA REVISION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire du Grand Douaisis se re-questionne à travers les deux démarches portées par le Syndicat Mixte : la révision du SCoT et l'élaboration du nouveau PCAET suite au transfert de compétence.

2.4.1. DOUAISIS TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE

Au regard des actions menées sur le territoire depuis de nombreuses années en matière d'énergie-climat, les élus du Grand Douaisis ont souhaité engager le territoire dans une démarche volontaire d'Excellence Environnementale et Energétique, labellisée (DT3E).

Cette ambition sera affirmée dans le futur SCoT ainsi que dans le nouveau PCAET tel un socle sur lequel reposeront ces deux projets et dynamiques de territoire.

L'objectif étant de réduire la vulnérabilité et de préparer l'adaptation du territoire au réchauffement climatique et à la raréfaction des ressources.

Cette ambition sera également diffusée dans tous les projets d'envergure menés sur le territoire.

27

2.4.2. LA REVISION DU SCOT

A – La poursuite de la révision du SCoT

➤ La finalisation de la phase diagnostic

2017 a permis de terminer la phase diagnostic et de lancer la phase de PADD : Projet d'aménagement et de développement durable.

La phase de diagnostic de la révision du SCoT du Grand Douaisis arrive à sa fin, et doit se conclure avant l'été.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour nourrir le diagnostic et les enjeux :

- 6 ateliers thématiques en décembre 2016 et janvier 2017, réunissant chacun entre 30 et 40 personnes (élus et partenaires)
- Un séminaire des élus le 28 avril, auquel ont participé 70 élus et techniciens
- Un COPIL le 23 mai réunissant les Personnes Publiques Associées, les intercommunalités et les villes principales du territoire.
- Des rencontres de travail avec plusieurs partenaires pour avancer sur des sujets ciblés (Etat, CAD, CCCO, etc.)
- La réunion publique du 3 juillet
- Comité syndical de juin : validation du diagnostic

Un diagnostic et un état initial de l'environnement ont été ainsi rédigés par les cabinets d'étude. Ils ont été envoyés pour avis aux partenaires, qui avaient jusqu'à la mi-juin pour formuler leurs avis et remarques.

➤ **Le lancement de la phase PADD**

La révision SCoT est entrée fin 2017 dans la phase de construction du PADD qui doit répondre à la question : **Quel futur souhaitable et désirable pour le Grand Douaisis de demain ?**

Cette phase a débuté en octobre 2017 et doit se dérouler jusqu'au printemps 2018.

L'ensemble des **commissions thématiques** se sont réunies entre novembre et décembre 2017 pour le pré-PADD.

Les thématiques suivantes ont ainsi été abordées : mobilité, habitat, environnement, climat-énergie, commerce, économie, tourisme-patrimoine-équipements, consommation d'espace, armature territoriale.

B – Les dispositifs de communication et de concertation spécifiques à la révision

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour informer et communiquer le plus largement possible sur la révision du SCOT à la fois pour répondre aux exigences réglementaires de consultation mais surtout pour associer le plus en amont possible les partenaires et le grand public à cette révision.

Un plan de communication spécifique a été élaboré et est réalisé par Empreinte Communication et l'équipe du SMSCoT.



Plusieurs actions ont été menées à l'attention des partenaires/élus et envers le grand public. Il s'agit de :



- La réalisation d'un diaporama de présentation des résultats du diagnostic diffusé notamment lors de la Foire de Douai
- La diffusion toute boîte d'une publication sur les éléments de diagnostic du SM SCoT
- L'adresse mail pour le grand public : jeparticipe@grand-douais.org
- La newsletter : ParlonScot diffusée par mail et ciblée sur la révision du SCoT mais qui reste ouverte à d'autres sujets : actualité juridique, information importante sur le Syndicat Mixte, etc.). La newsletter reprend des informations sur le calendrier de la révision, les actualités de la révision (réunions, documents produits, études connexes, etc.)

➤ **Stand à la foire de Douai**

Le syndicat mixte a également été présent à la **foire de Douai du 2 au 11 septembre 2017** dans le but de :

- présenter les missions et le rôle du syndicat mixte sur le territoire,
- donner à comprendre au grand public ce qu'est le syndicat mixte du SCoT, ce qu'est le SCoT, schéma de cohérence territoriale et la démarche climat du territoire,
- présenter l'avancement de la révision,
- faire réagir et recueillir les opinions des personnes rencontrées sur différentes thématiques (cf le questionnaire).

Les moyens mobilisés ont été les suivants :

- Un stand de 18 m² équipé d'un écran vidéo,
- La présence de l'équipe du SMSCoT de 10 h 30 à 20 h tous les jours,
- Des supports de communication :
- L'insertion de notre présence de notre stand en 4^e de couverture du programme de la Foire avec la possibilité de participer au tirage au sort pour le Cadre Noir,
- Un document sur le diagnostic du SCOT et les publications thématiques,
- Un diaporama diffusé en boucle sur le stand pour expliquer les principaux résultats de la phase diagnostic et inviter les personnes à réagir. Ce support sera ensuite mis en ligne sur le site internet du SM SCoT,
- Un photocall « devenez le super-héros de l'énergie » pour mobiliser sur la 2^e édition du Défi Famille et dont la photo pouvait être diffusée sur les réseaux sociaux (Twitter, Instagram, Facebook).

29

Quelques retours de la présence à la foire:

- 228 coupons collectés sur le stand suite à l'insertion dans le dépliant de la foire,
- 54 questionnaires remplis et de nombreuses contributions et questions recueillies auprès des visiteurs sur les différentes thématiques du SCoT (notamment sur la mobilité, le cadre de vie), sur l'impact du SCoT dans leur vie quotidienne,
- 251 contacts
- La publication sur les principaux chiffres du diagnostic du SCoT a connu un vrai succès suivi des publications thématiques présentes et du dépliant Défi Famille,
- Le Défi Famille a beaucoup intéressé et des contacts notamment de têtes de réseaux ont été pris.

C – Les travaux d’élaboration du diagnostic

➤ Les ateliers thématiques du diagnostic

En 2016, trois premiers ateliers thématiques ont été organisés dans le cadre de la phase 1 du diagnostic du SCOT.

Début 2017 se sont déroulés les trois derniers ateliers de la phase 1 – diagnostic de la procédure de révision sur les thématiques de la Mobilité, l’Energie et le climat et sur l’Organisation territoriale (Patrimoine, Paysage, Equipements, Foncier).

Ces ateliers ont réuni les partenaires du territoire, dont les personnes publiques associées, mais également des représentants d’associations et des territoires voisins ainsi que des élus des commissions thématiques concernées du SM SCoT. A noter, une très forte participation avec près de 35 à 40 personnes à chaque rencontre et des contributions actives des personnes présentes.

Ces ateliers ont pour vocation de proposer aux partenaires de travailler sur les données de diagnostic du projet de territoire. De nombreux enjeux sont ainsi évoqués et commencent à être débattus.

Ils ont été animés par l’équipe d’AMO choisie pour accompagner la révision et notamment, Bruno Sinn pour le cabinet Spire, Guillaume Lefrère du cabinet Biotope. François Moreau de Toporama, bureau d’études en charge de la réalisation du Plan Paysage, s’est également joint à l’atelier Organisation Territoriale afin de faire le lien avec l’étude en cours.

➤ Petits déjeuners thématiques

3 petits déjeuners ont également été organisés à destination du monde économique, du monde agricole et des professionnels de l’habitat

30

2.4.3. LE LANCEMENT DE LA REVISION DU PCAET

A- L’élaboration du PCAET nouvelle génération

Suite à la délibération n°225 du Bureau Syndical du 02 Juin 2017 prenant acte d’une assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire du Grand Douaisis, une consultation a été lancée dans le cadre d’un marché public à procédure adaptée.

Cette mission a pour objectif d’accompagner le SM SCOT Grand Douaisis dans l’élaboration de son PCAET.

Si celui-ci devra être conforme aux obligations fixées par la loi du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) et donc aux dispositions inscrites dorénavant au Code de l’Environnement, il se voudra également ambitieux, innovant et intégrateur.

En effet, futur document de cadrage et d’appui à la dynamique climat, il devra faire ressortir l’ambition cohérente et originale engagée depuis quelques années en matière d’énergie-climat et renforcée par les études et partenariats récents (étude ENRR, volet sobriété énergétique, étude adaptation notamment).

La mission se décompose en 5 phases :

- Phase 1 – Diagnostic
- Phase 2 – Stratégie territoriale
- Phase 3 – Programme d'action
- Phase 4 – Dispositif de suivi et d'évaluation
- Phase 5 – Finalisation et mise en forme des documents
- Phase transversale – Evaluation environnementale, assistance à l'information et à la mise à disposition du public, animation et mobilisation des parties prenantes

La mission a été confiée au groupement porté par AUXILIA

B- Un volet sobriété renforcé

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Territorial (PCAET), les élus ont souhaité perdurer la dynamique innovante et inclusive engagée depuis 2009 en matière d'énergie et de climat et y adjoindre un volet sobriété énergétique, volet qui soit renforcé, plus opérationnel et correspondant aux réalités du territoire.

En effet, si le premier plan climat comportait un volet sobriété énergétique, force est de constater que celui-ci était finalement peu développé et approfondi, et se concentrait surtout sur quelques actions dites classiques qui ont été partiellement réalisées. **Le volet social et économique** du PCAET (économies financières générées, richesse économique locale), les **bénéfices collatéraux** concourant à une meilleure résilience territoriale et à une réelle transition...n'ont jamais été réellement abordés.

Le SM SCoT du Grand Douaisis a ainsi missionné l'association Virage Energie pour élaborer une feuille de route « sobriété énergétique » pour le Grand Douaisis. Cette feuille de route qui sera pleinement intégré au nouveau PCAET se basera notamment sur plusieurs temps d'animation et d'ateliers de prospective autour du thème de la sobriété et ce à destination des acteurs du territoire (élus, habitants du territoire, acteurs socio-économiques). Les **thématiques de l'aménagement du territoire, de l'alimentation, de la mobilité et du logement** seront tout particulièrement abordées. Des outils pédagogiques seront également créés dont notamment un plateau de jeux à destination des élus et des rapports d'étonnement suite à l'organisation d'une ballade urbaine avec les habitants du territoire.

31

2.4.4. L'INTERTERRITORIALITE

Le SMSCoT a participé aux différentes instances d'élaboration du SRADDET notamment en sa qualité de Personne Publique Associée.

Dans le cadre du Pôle métropolitain Artois Douaisis il a été mobilisé par l'association pour co-écrire une contribution commune aux travaux du SRADDET.